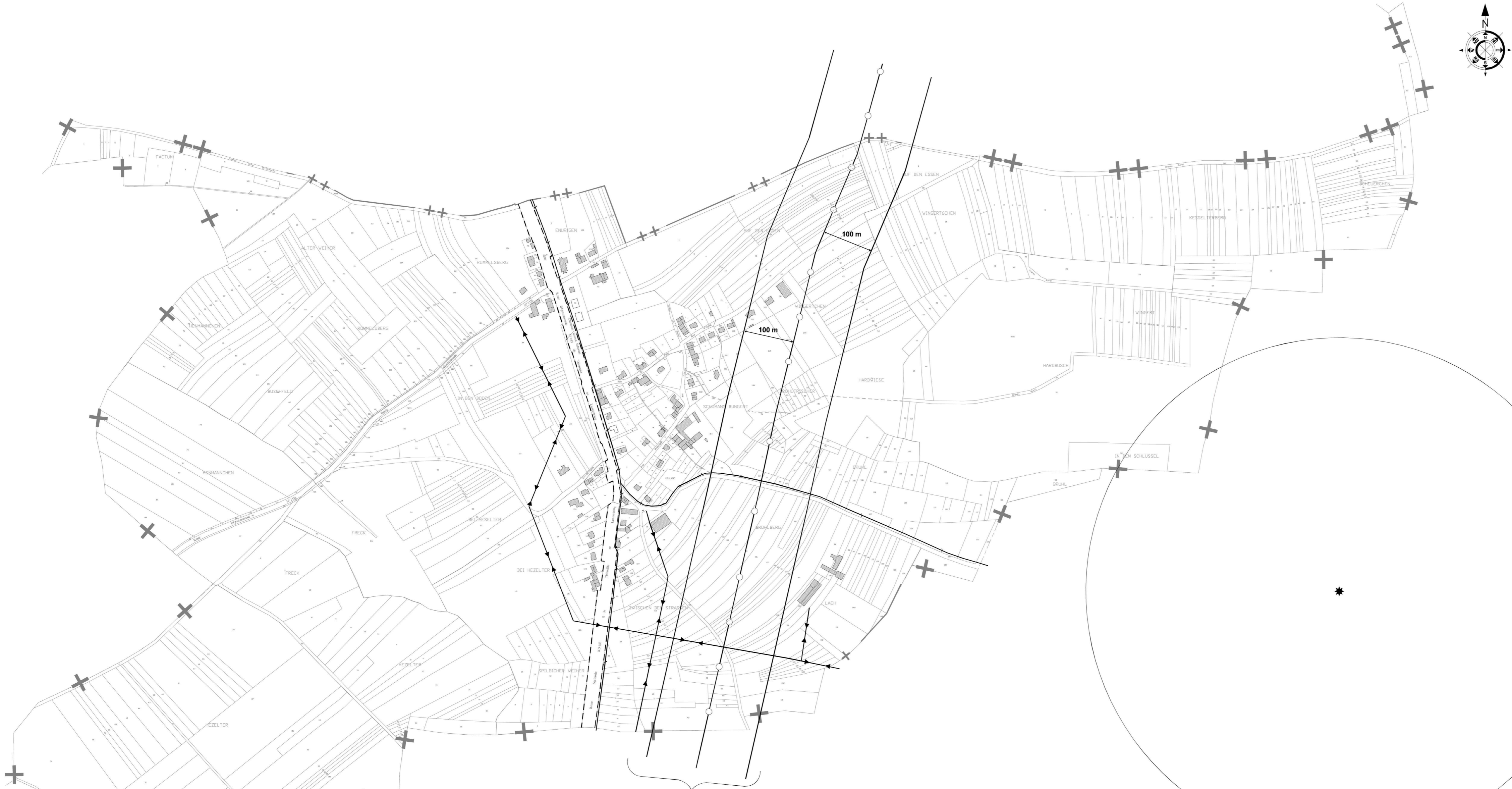
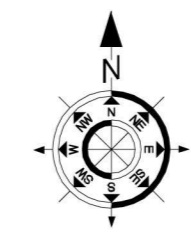


# COMMUNE DE EVRANGE

# PLAN LOCAL D'URBANISME

## PLAN DES SERVITUDES

Echelle 1 / 5000



Document conforme à celui annexé à la délibération du Conseil Municipal d'EVANGE en date du 17 juin 2011  
APPROUVANT le Plan Local d'Urbanisme  
Le Maire Jacques TORMEN

Mise à jour par arrêté municipal du 1er septembre 2022

Approbation de l'élaboration du P.L.U. par DCM du 17/06/11

Révisé le :	Modifié le :	Mis à jour le :



Source : fond cadastral

### Légende :

- ⊛ AC1 - Servitudes de protection des Monuments Historiques - classés - inscrits
- EL7 - Servitudes d'alignement
- I1b - Servitudes relatives à la construction et à l'exploitation de pipelines (T.R.A.P.I.L)
- I4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
- PT3 - Servitudes relatives aux réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques
- +- Limite communale
- ++- Frontière d'Etat

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et des eaux minérales (voir arrêté préfectoral du 3 mai 2022 instaurant des périmètres de protection du forage de HAGEN dont le périmètre rapproché s'étend sur EVRANGE et BASSE-RENTGEN).

